

Compte-rendu de la REUNION DU COLLEGE
du 07 JANVIER 1990

Tous les coordonnants tant présents, le Collège poursuit la réflexion entamée la veille,, lors de la réunion préparatoire l'Assemblée Générale du 21 Janvier 90.

La modification de l'article 2 des statuts sera proposée sous la forme suivante : "Cette association a pour objet la psychanalyse, dénommée ici analyse freudienne : théorie, pratique et question de la formation des analystes".

L'autre modification programmée ne porte pas sur l'article 10, mais sur l'article 11 : il s'agit d'une erreur de rédaction dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Le point 5 de l'ordre du jour (question du Courier) sera traité l'intérieur de la question d'ensemble dont il fait partie, celle du renouvellement des Conseils (qui sont, rappelons le, rééligibles ou reconductibles dans leur fonction).

Le point 6 de l'ordre du jour a fait l'objet du travail principal de cette réunion en portant sur les questions de la formation et de l'habilitation des analystes

1. L'"initiative ordinale" a été commentée. Par plusieurs d'entre nous, elle est jugée comme un coup de force dépourvu de justification véritable, qui ne tient compte ni de la situation réelle de la psychanalyse en France, ni des enjeux effectifs de l'analyse. Un certain nombre d'arguments sont développés dans ce sens. D'autres expriment une position plus attentiste.

2. Une réunion inter-associative extraordinaire se tiendra très prochainement pour étudier l'"initiative", et surtout faire avancer les questions concernant l'habilitation, questions qui gagneront beaucoup être traitées par plusieurs associations. Il est d'autre part attendu de cette réunion la constitution d'un groupe de travail, dont la mission sera d'apprécier les éléments de tous ordres prendre en considération propos de l'échéance européenne de 1993.

3. En ce qui concerne les C.C.A.F., le devenir-analyste est, depuis notre fondation, étudié plusieurs niveaux et selon différents dispositifs. Il reste que la question de l'habilitation se fait plus insistante et doit entraîner très rapidement la formation d'un ou plusieurs groupes de réflexion visant élucider les problèmes théoriques et pratiques qu'elle pose et à proposer des solutions à moyen terme.

Sur le fond de la question de structure - qu'est-ce que l'analyse? - le débat sera ouvert sur ces différents points et d'autres s'il y a lieu.

Pour éviter la dispersion liée au repas de midi le jour de l'Assemblée Générale, un buffet repas sera proposé sur place par un traiteur pour tous les participants. Les C.C.A.F. prendront une part des frais leur charge, mais chacun(e) est prié(e) de prévoir une participation de 100 Francs par personne.

Claude CONTE

Le 09/01/90

RELANCE DES CAELS ?

A la suite de l'Assemblée Générale de Janvier dernier, un conseil s'était constitué, intitulé "Suivi et relance des travaux et recherches en cours dans l'association". De ma participation ce groupe, je tire quelques enseignements

- Notre mise disposition, proposée tous) - personnes et groupes - au travail dans l'association, n'a pratiquement rien donné en retour. Nous n'avons eu que très peu de réponses nos différentes sollicitations.

- Par contre, l'organisation en juin dernier d'une demijournée visant remettre en chantier la notion de cartel et offrant un cadre public pour qui voulait rendre compte des travaux menés dans tel ou tel groupe, a suscité une mobilisation, certains élans, une audience. Même si l'organisation présentait quelques défauts, un débouché a été possible pour des travaux qui restaient jusque là dans l'ombre.

- Il y a eu l'ouverture d'un lieu intermédiaire possible tel qu'il était attendu alors par un certain nombre de membres de l'association, lieu intermédiaire entre le groupe confidentiel et l'intervention magistrale en congrès.